

INFORMATION IMPORTANTE PRODUIT

Gentilly, le 14 novembre 2023

A l'attention des pharmaciens d'officine, médecins neurologues, neuropédiatres et pédiatres

Objet : Tensions d'approvisionnement en MICROPAKINE L.P. 750 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose

Madame, Monsieur, cher Confrère,

Sanofi Winthrop Industrie rencontre actuellement des difficultés d'approvisionnement de la spécialité **MICROPAKINE L.P. 750 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose**.

Compte tenu du caractère indispensable de cette spécialité, nous vous demandons de procéder à la substitution de **MICROPAKINE L.P. 750 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose** par des présentations plus faiblement dosées en respectant les posologies prescrites, soit :

MICROPAKINE L.P. 500 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose
et

MICROPAKINE L.P. 250 mg, granulés à libération prolongée en sachet-dose.

Pour la population pédiatrique, afin de préserver au mieux les stocks existants de **MICROPAKINE L.P.**, il vous est demandé d'initier ou de poursuivre les traitements prioritairement par les formes :

DEPAKINE 57,64 mg/ml, sirop

ou

DEPAKINE 200 mg/ml, solution buvable

Le retour à un approvisionnement normal de la spécialité **MICROPAKINE L.P. 750 mg, granulés à libération prolongée** est estimé à ce jour en mars 2024.

L'indication de cette spécialité est :

- chez l'adulte et chez l'enfant, soit en monothérapie, soit en association à un autre traitement antiépileptique :
 - o traitement des épilepsies généralisées : crises cloniques, toniques, tonico-cloniques, absences, crises myocloniques, atoniques et syndrome de Lennox-Gastaut.
 - o traitement des épilepsies partielles : crises partielles avec ou sans généralisation secondaire.
- chez l'enfant :
 - o prévention de la récurrence de crises après une ou plusieurs convulsions fébriles, présentant les critères de convulsions fébriles compliquées, en absence d'efficacité d'une prophylaxie intermittente par benzodiazépines.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre Département d'Information Médicale et Scientifique du lundi au vendredi de 9h à 18h aux numéros suivants :

- Depuis la métropole : **0 800 394 000** Service & appel gratuits
- Depuis les DROM-COM : **0 800 626 626** Service & appel gratuits

Vous pouvez également nous adresser directement vos demandes d'information médicale, signalements de pharmacovigilance ainsi que d'éventuelles réclamations qualité sur nos produits et services en utilisant notre formulaire de contact sur le site internet de l'information médicale : www.sanofimedicalinformation.com.

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur signalement.social-sante.gouv.fr/.



Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Conscients des désagréments engendrés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher Confrère, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Marc LACROIX
Pharmacien délégué

Nadjib REBAH
Directeur médical